REGLEMENT CRITERUIM FIXIE DE LA MADELEINE

Art 1 - Le STADE MONTOIS CYCLISME organise le 16 juillet 2016, le 1^{er} critérium fixie en prologue des fêtes de la madeleine.

Art 2 - Participation

Les participants peuvent être des non licenciés qui présenteront donc un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition, ou des licenciés compétitions de fédérations cyclisme. Dans ce cas, la licence de leur fédération leur servira de certificat médical.

Art 2 - ENGAGEMENTS

L'engagement peut se faire en renvoyant le bulletin ci-joint par courrier, ou par internet à l'adresse suivante : https://www.e-cotiz.com/r/1766-madeleinecrit

Le cout de l'engagement est de 12€ jusqu'au 13 juillet (cachet de la poste faisant foi) au-delà de cette date et jusqu'au jour de l'épreuve il sera de 17€.

Art 3 - MATERIEL AUTORISE

- · Pignon fixe obligatoire et freins interdits,
- Cintre piste ou route obligatoire (Bullhorn ou riser interdit) avec bouchons de cintre,
- Roue à bâton interdite (Spinergy / aerospoke)
- Straps autorisés mais cales autos conseillées

Art 4 - DETAIL D'ORGANISATION

- Les qualifications : 11 km (10 tours de 1,1 km).
- La petite finale: 11 km (10 tours de 1,1 km).
- La finale: 22 km (20 tours de 1,1 km).
- La remise des dossards se fera au podium à partir de 18h00.
- le départ aura lieu sur la ligne d'arrivée à 19h00.

Art 5 - LES PRIX

❖ Classement final: 1 lot en nature aux 10 premiers du classement scratch.

Art 6 - SECURITE

- ❖ Le port du casque est obligatoire y compris à l'échauffement.
- ❖ Tous les coureurs, devront respecter les règles de circulation autorisées par l'arrêté préfectoral.
- Tout coureur lâché à l'arrière du peloton, <u>pourra sur décision des arbitres, avoir obligation de quitter la course</u> pour des raisons de sécurité.

Art 7 – Assurances:

Individuelle Accidents : Le caractère compétitif de cette manifestation implique une notion de risque, il est donc OBLIGATOIRE d'être couvert par une garantie « individuelle accident ». Chaque participant fait son affaire de cette souscription.

Responsabilité civile: L'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive (de la ligne de départ jusqu'à la ligne d'arrivée). Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Art 8 - DEPANNAGE

Le dépannage se fera à poste fixe (après la ligne) avec 1 tour rendu sauf les 5 derniers tours.

BULLETIN D'INSCRIPTION 1^{ER} CRITERIUM FIXIE DE LA MADELEINE

☐ Licenciés	☐ Non Licenciés
Nom	
Prénom	
Date naissance	
Tel	
Email	
Club (éventuel)	
N° : licence (éventuel)	
Fédération (éventuel)	

- Les participants non licenciés doivent impérativement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition.
 Pour les licenciés compétitions de fédérations cyclisme, la licence de leur fédération servira de certificat médical (fournir une copie).
- Le cout de l'engagement est de 12€ jusqu'au 13 juillet (cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date et jusqu'au jour de l'épreuve il sera de 17€. Engagements sur place possible.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement. J'ai conscience de mon intérêt à souscrire une assurance individuelle accident et je fais mon affaire de cette souscription.

La participation au critérium fixis de la madeleine implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

Signature

Renvoyer le bulletin d'engagement complet avec le règlement à :

LACAULE Jean Louis – 120 Impasse Pierrot – 40280 Saint Pierre du Mont Tel 05 58 85 29 13 ou 06 81 82 72 26

Règlement à l'ordre de : Stade Montois Cyclisme